

Crédits supplémentaires pour 2009
(1^{ère} série)

Préavis N° 2009/28

Lausanne, le 27 mai 2009

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>fr.</i>	<i>fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>17'516'300.-</u>	<u>2'714'100.-</u>
<i>(détail en page 2 du préavis)</i>		
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>798'400.-</u>	<u>0.-</u>
<i>(détail en page 35 du préavis)</i>		
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>318'400.-</u>	<u>0.-</u>
<i>(détail en page 40 du préavis)</i>		

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	30 Charges de personnel	8'026'000 (indexation des traitements)							8'026'000
	301 Traitements	295'600		72'300	60'600	181'700	380'000	36'000	1'026'200
	303 Cotisations aux assurances sociales	24'800		6'000	5'000	15'100	30'900	2'500	84'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions	37'600		1'700	9'200	10'700	54'000	6'700	119'900
	305 Assurance-accidents				800		5'100	800	6'700
	309 Autres charges de personnel					300	30'000	112'000	142'300
	310 Imprimés et fournitures de bureau						10'600		10'600
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		52'000	6'500		21'000	401'500	263'800	744'800
	312 Eau, énergie et chauffage			49'000		1'200			50'200
	313 Marchandises			6'000	235'000	13'200			254'200
	314 Entretien des biens immobiliers		28'000	932'000	2'383'000	175'500	387'500	32'000	3'938'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		50'000					425'000	475'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	138'000		492'000	61'400	15'300			706'700
	317 Déplacements, débours, dédommagements						5'000		5'000
	318 Autres prestations de tiers	30'000	132'000	187'000		26'000	96'200	60'000	531'200
	319 Impôts, taxes et frais divers	210'000		70'700			158'000	52'400	491'100
	365 Subventions à des institutions						41'100		41'100
390 Imputations internes						863'000		863'000	
TOTAL PAR DIRECTION *		736'000	262'000	1'823'200	2'755'000	460'000	2'462'900	991'200	17'516'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>190'000</i>	<i>80'000</i>	<i>898'000</i>	<i>310'600</i>	<i>167'500</i>	<i>728'000</i>	<i>340'000</i>	<i>2'714'100</i>
Page du préavis		page 3	page 7	page 10	page 16	page 19	page 25	page 31	

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	fr.	fr. 8'026'000.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2009.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2008, les traitements du personnel communal ont été indexés de 1.46 % (indice 103.9).

La précédente indexation de 1.79 % (indice 102.4) a été accordée le 1^{er} janvier 2008.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		1102 Greffe municipal	1200 Service du personnel	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	1500 Service d'organisation et d'informatique	1601 Commission de police	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	83'600	137'200			74'800	295'600
	303 Cotisations aux assurances sociales	6'900	11'700			6'200	24'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions	12'500	14'300			10'800	37'600
	316 Loyers et redevances d'utilisation				138'000		138'000
	318 Autres prestations de tiers			30'000			30'000
	319 Impôts, taxes et frais divers			210'000			210'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		103'000	163'200	240'000	138'000	91'800	736'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>190'000</i>			<i>190'000</i>
Page du préavis		page 4	page 4	page 4	page 6	page 7	

110 Secrétariat municipal*1102 Greffe municipale*

		Budget		Crédit suppl.	
1102.301	Traitements	fr.	2'942'600.-	fr.	83'600.-
1102.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	237'800.-	fr.	6'900.-
1102.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	425'300.-	fr.	12'500.-

Les huissiers de direction sont progressivement intégrés au sein d'une seule équipe rattachée au Secrétariat municipal. Dans ce contexte, l'huissier de la Direction des services industriels a été transféré, dès le 1er janvier 2009, à Administration générale et finances. Bien qu'envisagée depuis longtemps de manière théorique, cette opération n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget 2009 et le Secrétariat municipal se voit contraint de solliciter un crédit supplémentaire pour garantir la rétribution de son nouveau collaborateur.

En principe, le transfert de l'huissier de la Direction des services industriels aurait dû constituer une opération neutre sous l'angle des finances communales considérées dans leur entier. De fait, le transfert en cause se double d'une opération visant, à terme, à reclasser un collaborateur se trouvant dans l'impossibilité d'exécuter son travail en raison de problèmes de santé. Pratiquement, l'huissier titulaire des Services industriels, handicapé par de graves problèmes articulaires, n'a pas été personnellement transféré à Administration générale et finances. C'est un autre collaborateur des Services industriels, confronté lui aussi à l'impossibilité de poursuivre son travail, qui a été transféré à sa place. Pour sa part, l'ancien huissier des Services industriels s'est vu confier des tâches urgentes mais au caractère temporaire. Il sera licencié si, au terme de cette mission, aucune possibilité de reclassement ne peut lui être offerte.

120 Service du personnel*1200 Service du personnel*

		Budget		Crédit suppl.	
1200.301	Traitements	fr.	4'053'500.-	fr.	137'200.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	321'500.-	fr.	11'700.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	618'500.-	fr.	14'300.-

1. Augmentation de 0.5 ETP du poste de recrutement et sélection du personnel, suite à la démission de la titulaire et au transfert de son remplaçant au 1^{er} février 2009.
2. Prolongation de 7 mois, soit jusqu'au 31.12.09, d'un contrat auxiliaire pour mener à bien les études sectorielles de rémunération.
3. Engagement dès le 1^{er} avril 2009 d'une personne auxiliaire pour 6 mois, pour pallier la surcharge de travail dans les contrôles des salaires.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget		Crédit suppl.	
1300.318	Autres prestations de tiers	fr.	970'000.-	fr.	30'000.-

Une délégation lausannoise s'est rendue en Chine pour les JO dans le but d'y promouvoir Lausanne en tant que Capitale Olympique et ville de l'administration du sport, d'une part, et de faire connaître l'Union Mondiale des Villes Olympiques, d'autre part. Ce déplacement a donné lieu à l'interpellation suivante déposée le 22 avril 2008 par M. Hubler (AGT) et consorts : "Aller aux JO de Pékin et soutenir les droits humains démocratiques et sociaux des peuples chinois et tibétains".

A la suite des discussions qui ont eu lieu en séance, le Conseil communal a adopté deux résolutions, à savoir :

Résolution I

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité :

1. souligne publiquement, en tant que capitale olympique, sa préoccupation concernant le respect des droits fondamentaux universels inscrits dans les traités internationaux, droits que la Chine s'est engagée à respecter lors de l'attribution des Jeux Olympiques en 2001;
2. participe à la mise sur pied d'une exposition publique qui ferait le point sur l'état des droits humains dans le monde, avec un accent particulier sur la Chine et ce, encore en 2008.

Résolution II

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne consacre une somme identique à celle qu'elle dépensera pour le financement de sa délégation aux JO de Pékin, pour informer – largement, en collaboration avec les organisations internationales des droits humains (Amnesty International, Human Rights Watch) et syndicales (Confédération Syndicale Internationale) et d'ici à fin 2008 – la population lausannoise sur la réalité des droits humains, démocratiques et sociaux en Chine.

Compte tenu des souhaits du Conseil communal, la Municipalité a chargé le Devcom d'établir un projet d'exposition et, sur la base des dépenses effectuées lors du déplacement en Chine, a décidé d'y consacrer un montant de fr. 30'000.-. Compte tenu des délais, il n'a pas été possible de monter l'exposition au cours de l'année 2008. En effet, un tel projet requiert un concept et une mise en œuvre qui nécessite du temps, raison pour laquelle il était plus raisonnable d'envisager cette exposition au cours de l'année 2009. De plus, il a fallu que les JO se terminent pour connaître le montant des dépenses. Il n'a donc pas été possible de porter la somme nécessaire, soit fr. 30'000.- au budget 2009.

		Budget	Crédit suppl.
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 396'000.-	fr. 210'000.-

100^e anniversaire de l'Union des communes vaudoises : fr. 190'000.-

Constituée en 1909, l'UCV fêtera son centième anniversaire le 20 juin prochain à Lausanne.

Cette association faîtière, qui regroupe 344 communes et représente quelque 630'000 habitants, organise chaque année sa Journée dans une des communes du canton, à laquelle prennent part 1500 à 1800 personnes. Pour marquer ce 100^e anniversaire, qui se déroulera principalement à Beaulieu, Lausanne va créer un événement festif, tout à la fois audacieux et traditionnel, dont l'organisation a été confiée au DEVCOM avec l'appui du secrétariat de l'UCV, responsable des inscriptions et de la partie statutaire.

Un montant de fr. 300'000.- (charges et recettes) a d'ores et déjà été porté au budget 2009 du DEVCOM. Toutefois, lors de l'établissement dudit budget, le programme de la journée n'était pas encore connu. Eu égard au nombre de personnes attendues et au programme mis en place, il nécessitera des fonds supplémentaires de l'ordre de fr. 190'000.-.

Ces dépenses seront intégralement compensées par des recettes de fr. 190'000.- sur la rubrique 1300.439, les engagements du sponsoring couvrant l'opération.

Sky Event SA Ballons Château-d'Oex : fr. 20'000.-

Présentation de la demande

La société Sky Event SA Ballons Château-d'Oex dispose actuellement d'un capital-actions de fr. 115'000.- et la commune précitée souhaite le porter à fr. 250'000.- environ (actions d'une valeur nominale de fr. 1'000.-).

Le but visé par cette augmentation est de renforcer les structures et les activités commerciales aérostatiques de la société, tout en souhaitant que cette dernière reste en mains publiques, plusieurs collectivités étant déjà partenaires de la société. Château-d'Oex a fait appel à des collectivités de la Riviera et à celles qui disposent d'une école à la montagne (Bussigny, Lausanne et Vevey). Elles ont répondu de façon positive.

Château-d'Oex se montre déterminé à développer et à gérer de façon efficace cette entreprise qu'elle considère comme faisant partie de son patrimoine. De plus, les actions qu'elle mène dans le cadre de cette activité lui permettent de favoriser ses liens avec d'autres communes.

Prestations offertes

En contrepartie à l'effort consenti par les communes, la société est à même d'offrir un certain nombre de prestations à ses partenaires, par exemple, pour les élèves du Planemard : vols captifs, entrées gratuites au Musée de l'Espace Ballon du centre de Château-d'Oex, découvertes du monde du ballon avec des professionnels... D'autres actions restent envisageables.

Proposition

Compte tenu des liens que Lausanne entretient avec Château-d'Oex, entre autres par rapport au Planemard et à la collaboration développée dans le cadre du Comptoir Suisse en 2006, la Municipalité a souhaité répondre positivement à cette sollicitation à hauteur de fr. 20'000.-. La requête ayant été reçue en automne 2008, le montant en question n'a pas pu être porté au budget communal, raison de la présente demande. Le montant en question sera supporté par le budget du DEVCOM.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl.
1500.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 1'380'000.-	fr. 138'000.-

Report de la mise hors service de l'infrastructure IBM

Lors de la préparation du budget 2009, le SOI a supposé que la date initialement prévue de suppression de l'infrastructure IBM (31 décembre 2008) pourrait être tenue ou, tout au moins, qu'elle serait reportée de manière très limitée dans le temps. De ce fait, seules les dépenses à engager jusqu'au 28 février 2009 ont été prévues. Or, la nécessité de pouvoir exploiter l'ordinateur central IBM jusqu'au 30 avril 2009 est maintenant établie.

Les justifications de ce report sont les suivantes :

En 2007, le démarrage de la mise en œuvre du projet a subi un retard d'environ 5 mois, en raison des différentes phases du marché public de délégation de compétences qui a été initié et pour le recrutement des ressources humaines complémentaires nécessaires.

Par ailleurs, les tests de la nouvelle application du contrôle des habitants, dérivée de l'application exploitée dans le canton de Neuchâtel, ont révélé tardivement des divergences quant aux critères de diffusion des mutations, entre les pratiques neuchâteloises et vaudoises. Le SOI a donc dû entreprendre des travaux d'adaptation importants et imprévus de l'application neuchâteloise.

A ce stade, il convient de noter que :

- toutes les autres applications exploitées jusque-là sur l'infrastructure IBM ont été migrées sur la nouvelle infrastructure, selon le planning;
- le retard sur le démarrage effectif du projet a eu pour conséquence une économie de fr. 625'000.- sur les comptes 2007.

160 Service juridique

1601 Commission de police

		Budget	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	fr. 771'900.-	fr. 74'800.-
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 62'500.-	fr. 6'200.-
1601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 114'400.-	fr. 10'800.-

Le retard très conséquent pris par la Commission de police, près de 30'000 sentences, nous oblige à engager une personne supplémentaire pour remédier à cette problématique.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		2101 Service des sports	2400 Corps de police	2500 Protection et sauvetage	2501 Office de la sécurité civile	
CH. PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				52'000	52'000
	314 Entretien des biens immobiliers				28'000	28'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			50'000		50'000
	318 Autres prestations de tiers	95'000	37'000			132'000
TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS		95'000	37'000	50'000	80'000	262'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					80'000	80'000
Page du préavis		page 8	page 8	page 8	page 9	

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
2101.318	Autres prestations de tiers	fr. 360'000.-	fr. 95'000.-

Depuis l'exercice 2007, le Service des sports prend en charge les soldes des sapeurs-pompiers et du personnel astreint à la protection civile oeuvrant dans le cadre du service de prévention, lors des manifestations sportives. Ces soldes figuraient sous la rubrique 2101.301 "Traitements". Dans une note adressée au Service financier le 14 octobre 2008, le Service de la révision a formulé diverses remarques concernant l'imputation comptable de ces soldes. Le 9 janvier 2009, le Service financier a informé le Service de la révision du fait que, non seulement pour les exercices futurs, mais déjà dans le cadre de l'établissement des comptes pour l'exercice 2008, ces charges seraient imputées sous la rubrique 2101.318 "Autres prestations de tiers" et non plus sous la rubrique 2101.301 "Traitements".

Cela étant, sachant que le montant prévu au budget de 2009 pour ces soldes, qui s'élève à fr. 95'000.-, figure sous la rubrique 2101.301 "Traitements", l'octroi d'un crédit supplémentaire équivalent à cette somme et à inscrire sous la rubrique 2101.318 "Autres prestations de tiers", s'avère indispensable.

Ce crédit supplémentaire, qui sera entièrement compensé par une économie de fr. 95'000.- réalisée sous la rubrique 2101.301 "Traitements", équivaut donc au simple transfert d'une rubrique comptable à une autre d'un montant prévu au budget de l'année en cours.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
2400.318	Autres prestations de tiers	fr. 780'000.-	fr. 37'000.-

Suite à une coupure de courant planifiée par les Services industriels, les batteries des onduleurs principaux de la centrale d'alarme et d'engagement n'ont pas supporté la charge demandée pendant le laps de temps nécessaire au groupe électrogène pour prendre le relais, afin d'alimenter les parties névralgiques de l'Hôtel de police.

C'est pourquoi, dès lors que tous les équipements techniques de la centrale précitée sont connectés sur ce réseau d'onduleurs, il importe de remplacer sans délai les batteries défectueuses qui alimentent ces derniers.

En conséquence, les montants inscrits au budget pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les frais imprévus d'achat et de mise en place de nouvelles batteries, qui s'élèvent à fr. 37'000.-, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère indispensable.

250 Service de protection et sauvetage**2500 Protection et sauvetage**

		Budget	Crédit suppl.
2500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 250'000.-	fr. 50'000.-

La division de secours et incendie du Service de protection et sauvetage (SPSL) dispose d'un nombre important de véhicules de tous genres (camions et véhicules légers d'intervention).

Le budget annuel pour l'entretien de ces véhicules s'élève à fr. 27'000.-. Ce montant est utilisé pour couvrir les coûts des travaux de maintenance ne pouvant pas être effectués par le garage du SPSL, ou qui doivent obligatoirement être confiés à une entreprise agréée.

Or, en ce début d'année, il a dû être procédé à la révision d'une boîte à vitesses et d'un joint de culasse, respectivement sur deux véhicules, occasionnant un coût total de fr. 14'000.-. De plus, près de cinquante véhicules sont convoqués pour l'expertise périodique par le Service des automobiles et de la navigation (SAN) en 2009, alors que la moyenne annuelle des inspections s'élevait, jusqu'à ce jour, à une vingtaine. L'augmentation de ce chiffre provient de deux raisons, à savoir l'ancienneté de certains véhicules, qui implique le passage à une périodicité de trois à deux ans, et le changement, en conformité avec la nouvelle législation, du type d'immatriculation pour les poids lourds (passage des plaques minéralogiques bleues aux plaques minéralogiques blanches) ayant pour effet de réduire également la périodicité des inspections à deux ans. Ces nouvelles dispositions obligent à confier une grande partie des préparations de véhicules pour l'expertise à des entreprises externes, dès lors que le personnel de l'atelier d'entretien mécanique du SPSL se trouve dans l'impossibilité d'accomplir seul cet important surplus de travail. C'est pourquoi, l'ensemble des interventions en cause devant engendrer des dépenses excédant la somme budgétisée, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de fr. 50'000.- s'avère indispensable.

2501 *Office de la sécurité civile*

		Budget	Crédit suppl.
2501.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 60'000.-	fr. 52'000.-

En raison de la mise en place d'un nouveau concept d'engagement des formations d'intervention régionales (FIR), tous les moyens vont être centralisés en un seul point de départ, situé à la construction protégée des Bergières. Celle-ci, datant d'environ 35 ans, les structures pour héberger les membres du contingent FIR lausannois font défaut. C'est pourquoi, pour remédier à cette situation, il apparaît notamment indispensable d'installer 140 armoires-vestiaires, dont le coût, imprévu, ne peut pas être absorbé par le budget de l'Office de la sécurité civile pour l'année en cours. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 52'000.- s'avère nécessaire. Toutefois, ce dernier sera entièrement compensé par un prélèvement, autorisé par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), sur le fonds des contributions de remplacement.

Recettes supplémentaires de fr. 52'000.- sous la rubrique 2501.439.

		Budget	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 110'000.-	fr. 28'000.-

La porte blindée coulissante, sise dans le parking souterrain de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) et donnant accès à l'abri public, ne peut plus être manœuvrée. L'opération d'ouverture et de fermeture est en effet impossible, du fait de la détérioration due à une infiltration d'eau provenant des murs, ainsi qu'au passage continu de voitures accédant au parking souterrain (infiltration d'eau salée durant l'hiver). La réparation - à l'évidence indispensable - va exiger le remplacement du rail de guidage de la porte en question, ainsi que les travaux de maçonnerie y afférents, opérations dont le coût, imprévu, ne peut pas être supporté par le budget 2009 de l'Office de la sécurité civile. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 28'000.- s'avère nécessaire.

Toutefois, ce dernier sera entièrement compensé, d'une part par le versement, par l'EHL, d'un montant de fr. 11'000.-, et, d'autre part, par un prélèvement de fr. 17'000.-, autorisé par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), sur le fonds des contributions de remplacement.

Recettes supplémentaires de fr. 28'000.- sous la rubrique 2501.439.

3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque municipale	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			72'300		72'300
	303 Cotisations aux assurances sociales			6'000		6'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions			1'700		1'700
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			6'500		6'500
	312 Eau, énergie et chauffage		49'000			49'000
	313 Marchandises		6'000			6'000
	314 Entretien des biens immobiliers	220'000	712'000			932'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		492'000			492'000
	318 Autres prestations de tiers		90'000	2'000	95'000	187'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		70'700			70'700
	TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE		220'000	1'419'700	88'500	95'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>863'000</i>	<i>35'000</i>		<i>898'000</i>
Page du préavis		page 10	page 11	page 14	page 15	

330 Service du logement et des gérances

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'750'000.-	fr. 220'000.-

Riponne 10 – Aménagement de locaux commerciaux en bureaux pour le Service du travail et de l'intégration (STI)

Dans sa séance du 7 mai 2008, la Municipalité a décidé d'autoriser le STI à déménager le bureau lausannois d'intégration des immigrés (BLI) dans les anciens locaux de la pharmacie GAMMA sis à la place de la Riponne 10. Ce déménagement permettra au STI de retrouver une plus grande unité avec le rapprochement d'une de ses sections près de la direction du service déjà localisée à Riponne 10. Le service d'architecture a été mandaté par le Service du logement et des gérances afin de mettre à l'enquête l'aménagement de ces locaux. Toutefois, en cours de projet, deux problèmes majeurs de mise en conformité (CAMAC et ECA)

sont apparus nécessitant une nouvelle étude. Le nouveau concept qui a été développé répond aux exigences de mise en conformité. L'ensemble des travaux de transformation, qui représente une somme de 480'000 francs, sera réalisé dans un respect rigoureux de la législation sur la loi du travail et des normes actuelles de sécurité et de résistance anti-feu.

La part à charge du locataire (patrimoine administratif) est de 260'000 francs. Les aménagements comprennent le cloisonnement, les installations électriques, le câblage et l'éclairage, les revêtements des sols et des parois ainsi que la pose de faux plafonds.

La part à charge du propriétaire (patrimoine financier) est de 220'000 francs. Elle comprend la création d'ouvertures, la modification de la mezzanine existante (structure et plancher), la création d'un bloc sanitaire et d'une nouvelle distribution de chaleur.

La complexité du dossier a fait que les devis relatifs aux travaux d'aménagement et de mise en conformité des surfaces n'ont pu être établis qu'au début de cette année et, par conséquent, n'ont pas été prévus au budget de l'exercice en cours. Par contre, la charge locative supplémentaire prise en charge par le locataire (rubrique 3302.390) et la recette correspondante en faveur du propriétaire (rubrique 3301.490) figurent dans les éléments constitutifs du budget 2009.

Voir aussi le crédit supplémentaire de fr. 260'000.- sous la rubrique 3302.314.

3302 *Immeubles du patrimoine administratif*

		Budget	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 2'500'000.-	fr. 49'000.-
3302.313	Matériel	fr. 55'000.-	fr. 6'000.-
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'450'000.-	fr. 226'000.-
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 8'192'000.-	fr. 492'000.-
3302.318	Autres prestations de tiers	fr. 157'000.-	fr. 90'000.-

Nouvelles surfaces pour le Service social Lausanne

La présente demande concerne la location de surfaces administratives de 2'203 m² à l'avenue de Provence 6-8 pour le Service Social Lausanne.

Le Service Social Lausanne (SSL) est à la recherche de surfaces depuis de nombreuses années afin de rassembler ses diverses unités dans un même immeuble. Ces recherches n'ont pas abouti d'une part à cause de la complexité temporelle des procédures administratives et aussi de l'image que susciterait le service.

L'immeuble Provence 6-8 est actuellement en travaux de transformation lourde depuis plusieurs mois et les surfaces seront, en principe, disponibles dès le mois d'avril 2009.

Le propriétaire de l'immeuble est favorable à la location de ces surfaces pour l'usage du SSL. Elles répondent aux besoins du service d'où le caractère URGENT de la présente demande.

Nous demandons l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour le restant de l'année 2009 à compter du 1^{er} mai. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

Les coûts estimatifs 2009 s'articulent comme suit :

• Loyer*	61'484.- / mois x 8 mois	=	491'872.-
• Charges (estimation)	6'125.- / mois x 8 mois	=	49'000.-
• Installation informatique et télécom		=	112'000.-
• Nettoyages (par entreprise)	5'500.- / mois x 8 mois	=	44'000.-
• Matériel		=	6'000.-
• Déménagements		=	90'000.-
• Divers et imprévus pour l'entretien ~10%		=	70'000.-
Total			862'872.-

* Le loyer comprend la prise en charge des travaux d'aménagement par le propriétaire pour un bail de 15 ans.
Voir aussi les crédits supplémentaires sous les rubriques 6300.311, 319 et 390.

Recettes supplémentaires de fr. 863'000.- sous la rubrique 3302.490.

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'450'000.-	fr. 260'000.-

Riponne 10 – Aménagement de locaux commerciaux en bureaux pour le Service du travail et de l'intégration (STI)

Voir commentaire sous rubrique 3301.314 ci-dessus (crédit supplémentaire de fr. 220'000.-).

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'450'000.-	fr. 226'000.-

Vallée de la Jeunesse 1 – Protections solaires : fr. 25'000.-

Le bâtiment, classé en note 2, a été construit pour l'expo 64 et, depuis plusieurs années, il abrite 3 structures : Maison de l'enfance avec l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE), La Rotonde (espace des inventions) et le Jardin des circulations. Au rez-de-chaussée se trouvent les salles d'activités et de jeux, la cuisine et le réfectoire pour les enfants. Tandis qu'au 1^{er} étage, nous trouvons l'accueil, la garderie, la salle de sieste pour les bébés et l'administration pour les éducatrices.

La façade principale est orientée au sud, laquelle était protégée par un saule planté en 1964 car avec les années et sa croissance, il procurait beaucoup d'ombre sur ladite façade. A l'automne 2007, pour des raisons sanitaires et de sécurité, il a été abattu par le service des parcs et promenades. Dès la venue des beaux jours, les conséquences sur la température ambiante dans la Maison de l'enfance ont été évidentes. Dans la salle de sieste de l'espace bébés les 35° ont été dépassés malgré des dispositions simples. Le bâtiment ne dispose pas de protections solaires qu'il est indispensable d'installer sur les fenêtres sud du 1^{er} étage et ceci avant l'arrivée des beaux jours.

Le montant des travaux s'élève à 25'000 francs.

Sévelin 36 – Mise en conformité de l'installation électrique (OIBT) : fr. 28'000.-

Dans le cadre du contrôle périodique OIBT au printemps 2008 (Ordonnance sur les Installations de Basses Tensions), une mise en conformité des installations électriques a été exigée pour fin 2008. Le rapport de l'entreprise chargée du contrôle est parvenu au service du logement et des gérances après la remise du budget. Un délai fixé au 30 juin 2009 a été obtenu et les travaux qui s'élèvent à 28'000 francs doivent impérativement être réalisés avant cette échéance.

Jorat 21 – Rafraîchissement d'un local et eau chaude sanitaire : fr. 11'000.-

Le bâtiment est une ancienne école primaire rattachée à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation jusqu'à fin 2007 qui a été transféré au Service du logement et des gérances au 1^{er} janvier 2008 (décision municipale du 14.11.2007). Au rez-de-chaussée, dans l'ancienne salle de classe, se trouvent la halte jeux "Les Gnomes" (14 enfants) ainsi que les sanitaires, le réfectoire et les communs. Au 1^{er} étage se trouve l'ancien appartement du directeur de l'école qui est actuellement loué à un tiers.

A la suite de la visite du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et du Service du logement et des gérances, il s'avère que, vu l'état général dudit bâtiment, des travaux de rafraîchissement du local principal (halte jeux) ainsi que l'extension du réseau d'eau chaude dans les sanitaires des enfants sont indispensables. Le coût des travaux se monte à 11'000 francs.

Chauderon 9 – Création d'une unité de numérisation et de gestion des documents électroniques : fr. 70'000.-

Le 1^{er} avril 2009, la Municipalité a décidé la création d'une unité de documentation et de numérisation des services de l'administration et des musées de la ville de Lausanne par le transfert au SOI de l'actuel atelier de numérisation des musées. Les surfaces occupées jusque-là par la plateforme IBM sont à réaménager pour ce nouvel usage. Les travaux nécessaires sont devisés à 70'000 francs et sont à réaliser d'ici au 1^{er} juillet 2009.

Chauderon 4 – Contrat de maintenance : fr. 22'000.-

Le remplacement des installations techniques de ventilation et d'éjecto-convecteur de cet immeuble a été finalisé courant 2008. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du crédit-cadre 3^{ème} étape (préavis N° 2005/29). Ces installations d'une grande importance nécessitent une maintenance régulière par une entreprise spécialisée et la conclusion d'un contrat d'entretien. Cet élément n'a pas été anticipé lors de l'élaboration du budget 2009.

Bergières 11-13, Collection de l'art brut – Appareil de conditionnement de l'air : fr. 50'000.-

Dernièrement, quelque 800 à 900 œuvres de la Collection de l'art brut ont souffert de l'humidité. Suite à une coupure d'électricité, une défaillance technique de la climatisation est à l'origine d'un taux d'hygrométrie trop élevé dans l'une des réserves du musée. Une intervention rapide des collaborateurs des quatre musées communaux a été nécessaire pour sauvegarder les œuvres stockées. L'appareil de conditionnement de l'air existant (climatisation, humidification et déshumidification), âgé de plus de 25 ans, ne permet plus de garantir les conditions de conservation des œuvres d'art de la Collection de l'art brut.

Il est indispensable de remplacer au plus vite cette installation par un nouvel appareil muni d'un dispositif de sécurité (alarme) dont le coût s'élève à 50'000 francs.

Cathédrale 2-4, Musée historique – Appareils de conditionnement de l'air : fr. 20'000.-

A la suite du passage de l'entreprise chargée du contrôle de l'installation de déshumidification des biens culturels sise au 2^{ème} sous-sol, il s'avère que ladite installation, qui date de 1987, est hors d'usage. Plusieurs fissures sur divers éléments du circuit frigorifique rendent impossible sa réparation. Afin d'assurer la conservation des œuvres dans de bonnes conditions, il s'avère indispensable de remplacer cette installation dont le coût s'élève à 14'000 francs.

Le local informatique du musée, qui se trouve dans la chaufferie, subit de fortes variations de température, particulièrement en été, ce qui engendre des problèmes de fonctionnement à divers éléments de la gestion informatique. L'installation rapide d'un système de climatisation s'avère nécessaire et le coût se monte à 6'000 francs.

		Budget	Crédit suppl.
3302.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 10'000.-	fr. 70'700.-

Au cours de ces dernières années, le bâtiment de l'Hôtel de Ville a subi de nombreux travaux de rénovation et de transformation pour les besoins de l'administration et pour le maintien en état du bâtiment qui augmentent ainsi la valeur de ce patrimoine.

Tous les 10 ans environ, l'ECA procède à une nouvelle estimation de la valeur ECA des bâtiments. Ce dernier a procédé à une réévaluation de la valeur du bien immobilier qui s'élève maintenant à 29'894'284 francs alors que l'estimation initiale de l'objet était de 20'515'909 francs. Cette plus-value implique le paiement de la taxe unique complémentaire d'évacuation des eaux usées et des eaux claires perçue par la Commune (art. 42 du règlement communal sur l'évacuation des eaux) qui se monte à fr. 70'638.-.

Le budget pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour acquitter ladite taxe, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 70'700 francs s'avère indispensable.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'984'900.-	fr. 7'000.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 403'700.-	fr. 500.-
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 177'000.-	fr. 6'500.-
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 337'000.-	fr. 2'000.-

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2008, le dépôt du mudac situé à Villamont 4, a été totalement inondé suite à la rupture d'une canalisation d'eau dans le cadre des travaux de rénovation du Collège de Villamont. Les quelque 800 oeuvres qui y étaient entreposées ont subi d'importants dégâts. Tous les frais inhérents à ce sinistre ne sont pas encore connus mais s'élèveront certainement à plusieurs centaines de milliers de francs (y compris les dommages subis par les différentes collections). Une partie importante de ces frais sera prise en charge par l'assurance. Toutefois, les dépenses qui font l'objet de la présente demande sont entièrement à la charge du musée.

Le mudac doit impérativement déplacer le plus rapidement possible ces oeuvres, entreposées temporairement à Sébeillon 9 (local de dépôt du Musée historique de Lausanne), afin d'éviter qu'elles ne se détériorent. Le musée aménagera à cet effet rapidement son second dépôt dans les locaux du Magesi, ce dernier offrant toutes les garanties nécessaires.

Réaménagement du local situé à Villamont 4 : fr. 7'500.-

Engagement de personnel auxiliaire pour le réaménagement du local situé à Villamont 4 (déménagement et montage des étagères ainsi que du matériel muséographique entreposé actuellement dans les locaux du Magesi afin de libérer la place pour l'installation d'une structure d'armoires de rangement de qualité Compactus). (Rubrique 3600.301 et 3600.303)

Achat de mousses de protection (fr. 6'500.-) indispensables pour déposer les objets sur les rayonnages métalliques ainsi que d'un hygromètre. (Rubrique 3600.311).

Transport des œuvres (fr. 2'000.-), par une entreprises spécialisée, de Sébeillon 9 (dépôt du Musée historique dans lequel les collections du mudac endommagées par le sinistre ont été entreposées temporairement) jusqu'au dépôt du Magesi. (Rubrique 3600.318).

Budget

Crédit suppl.

3600.301	Traitements	fr.	4'984'900.-	fr.	65'300.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	403'700.-	fr.	5'500.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	692'900.-	fr.	1'700.-

Personnel auxiliaire pour remplacer trois collaboratrices en congé maternité : fr. 72'500.-

Musée romain de Vidy : fr. 20'500.-

Une collaboratrice est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de ses deux enfants et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois (de mai à octobre) s'avère indispensable.

Musée historique : fr. 19'200.-

Une collaboratrice est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de son enfant et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois (de mai à octobre) s'avère indispensable.

Unité administrative : fr. 32'800.-

Une collaboratrice est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de ses deux enfants et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du service, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois (de mai à octobre) s'avère indispensable.

Les indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui devraient s'élever à 35'000 francs seront enregistrées sur la rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl.		
3700.318	Autres prestations de tiers	fr.	5'300.-	fr.	95'000.-

Les résultats de l'audit de fonctionnement mené en 2008 préconisent un soutien en management à la directrice ainsi qu'un accompagnement global à l'ensemble des collaborateurs de la bibliothèque afin de développer une vision partagée qui mobilise les énergies permettant la réalisation des changements nécessaires pour adapter la bibliothèque à son environnement futur. Cette démarche a débuté en automne 2008; la Commission des finances du Conseil communal en a été informée par une communication du 03.10.2008 qui annonçait un dépassement de 33'000 francs aux comptes 2008 et une demande de crédit supplémentaire pour 2009.

Afin de poursuivre la démarche initiée l'an passé, la Municipalité sollicite un crédit supplémentaire de 95'000 francs destiné au règlement des honoraires du coach jusqu'à la fin de la démarche en automne 2009.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4601 Ramassage et tri des déchets	4604 Incineration des déchets	4700 eauservice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			60'600		60'600
	303 Cotisations aux assurances sociales			5'000		5'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions			9'200		9'200
	305 Assurance-accidents			800		800
	313 Marchandises		235'000			235'000
	314 Entretien des biens immobiliers	283'000	2'100'000			2'383'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				61'400	61'400
TOTAL TRAVAUX		283'000	2'335'000	75'600	61'400	2'755'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>235'000</i>	<i>75'600</i>		<i>310'600</i>
Page du préavis		page 16	page 17	page 18	page 18	

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'800'000.-	fr. 283'000.-

Travaux de réfection sur la voirie publique : fr. 250'000.-

Les conditions météorologiques pour le moins rudes de l'hiver passé et la répétition des cycles de gel/dégel ont provoqué d'importants dégâts aux revêtements routiers rendant la circulation automobile inconfortable et parfois même dangereuse, notamment pour les deux-roues.

En sa qualité de propriétaire, et en vertu des lois et règles en vigueur, la ville de Lausanne a l'obligation de procéder sans délai aux travaux de réfection les plus urgents sur sa voirie publique. Il s'agit de réfections locales de chaussées très endommagées situées sur des axes du réseau principal, notamment empruntés par les transports publics, telles les avenues de Chailly, de la Gare, d'Ouchy, de Provence, de Montchoisi, de Jurigoz, de Morges, d'Aloys-Fauquez et la rue de Genève.

Le montant provisionné au budget 2009 pour la campagne de réfection, basé sur une planification d'entretien de la voirie publique, ne comprenait pas ces travaux supplémentaires imprévisibles, d'où la nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire pour les mener à bien dans les meilleurs délais.

Remise en état d'un ascenseur de la place de la Gare : fr. 33'000.-

Des défauts d'étanchéité ont été constatés suite à un écoulement d'eau météorique sur la machinerie d'un ascenseur public situé sur le quai central (côté Est) de la place de la Gare, dont l'entretien incombe à la ville de Lausanne, par l'intermédiaire du Service des routes et de la mobilité.

Le montant habituellement porté au budget de fonctionnement pour assurer la maintenance courante des ascenseurs, des escaliers mécaniques et d'autres installations mécaniques, ne permet pas de couvrir ce type de dépenses imprévisibles, d'où la nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire pour pouvoir assumer les frais de remise en état de cette installation.

460 Service d'assainissement*4601 Ramassage et tri des déchets*

		Budget	Crédit suppl.
4601.313	Marchandises	fr. 900'000.-	fr. 235'000.-

Les conteneurs à déchets livrés aux clients par le Service d'assainissement ont fait l'objet d'un contrat de consignment-vente, convenu en 1997 avec le fournisseur et appliqué depuis. Un tel mode de faire présente un risque financier pour la Ville, dans la mesure où il lui laisse la pleine responsabilité du stock imposé sans qu'elle n'en soit la propriétaire. Une récente évaluation a démontré la pertinence de son abandon au profit d'un achat préalable des conteneurs par le Service d'assainissement qui les revend ensuite à ses clients. Un crédit supplémentaire de fr. 200'000.- est nécessaire pour couvrir les frais d'acquisition lesquels seront toutefois entièrement couverts par le produit de la revente qui sera imputé sur le compte 4601.1.435.02.

D'autre part, pour écarter tout risque d'accident, les déchets du secteur de la santé, qu'ils soient infectieux ou qu'ils présentent un danger de contamination ou de blessure, doivent être transportés dans des récipients spécialement conçus à cet effet. Le Service d'assainissement se procure de tels conteneurs, dits "clinic-box", auprès de la société Tridel SA et les revend aux clients qui doivent en faire l'usage. La demande de l'un d'entre eux est en forte progression inattendue et un crédit supplémentaire de fr. 35'000.- est nécessaire pour couvrir les frais d'acquisition supplémentaires prévisibles. Ceux-ci seront également entièrement couverts par le produit de la revente qui sera imputé sur le compte 4601.1.435.03.

Recettes supplémentaires de fr. 235'000.- sous la rubrique 4601.435.

		Budget	Crédit suppl.
4601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'015'000.-	fr. 2'100'000.-

Suite à la mise hors service de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Vallon, décision a été prise en accord avec le Conseil communal de démanteler le complexe par étapes et ce pour des raisons techniques et budgétaires. Le Conseil communal a accepté ce principe en adoptant les quatre derniers budgets (2006-2009). Celui de 2009 comprend une dépense de un million de francs. Cette prévision avait été établie sur la base d'une première approximation et en l'absence de toute possibilité de référence à des travaux similaires.

Après la démolition en 2006 de la cheminée et le démontage en 2007 d'une partie des installations électromécaniques, une première phase significative a été réalisée en 2008 par la démolition du bâtiment administratif, de la halle de déchargement des ordures, de la superstructure de la fosse à ordures ainsi que des halles, marquise et couverts annexes. Cette dernière a permis de mieux apprécier la méthode de la démolition du corps central de l'usine et d'affiner la connaissance de la pollution du site. Le démantèlement de la partie industrielle a fait l'objet d'une étude et d'une soumission détaillées.

Pour l'attribution des travaux de cette dernière étape de décontamination et de démontage de l'usine, un appel d'offres public a été lancé selon une procédure ouverte. In fine, trois offres ont été déposées dans le délai prescrit. Au vu des prix remis et de différentes considérations d'ordre technique et sécuritaire, une option proposée est de démanteler complètement et en une étape toutes les installations électromécaniques et les structures existantes à l'abri de parois de soutènement à réaliser. Cette méthode de faire est financièrement plus favorable qu'une démolition par étapes et permet une économie de plus de fr. 300'000.-.

Le montant total de l'offre s'élève à fr. 2'718'574.50 TTC, alors que le solde disponible, compte tenu des engagements actuels et à venir (honoraires d'ingénieurs et de spécialistes, analyses en laboratoires, suivi environnemental,...) n'est que de fr. 620'000.- environ et ne permettrait de réaliser que la déconstruction de la partie émergente de l'usine.

4604 Incinération des déchets

		Budget	Crédit suppl.
4604.301	Traitements	fr. 4'666'900.-	fr. 60'600.-
4604.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 378'000.-	fr. 5'000.-
4604.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 665'700.-	fr. 9'200.-
4604.305	Assurance-accidents	fr. 171'800.-	fr. 800.-

Pour répondre à une vacance de longue durée d'un collaborateur atteint dans sa santé, il conviendrait d'augmenter l'effectif en charge du mandat d'exploitation de l'usine Tridel d'un EPT à durée limitée, c'est-à-dire jusqu'à la réintégration du collaborateur précité ou la résiliation des rapports de travail. L'augmentation dès le 1^{er} mai 2009 induit une modification du budget.

Recettes supplémentaires de fr. 75'000.- sous la rubrique 4604.434 et fr. 600.- sous la rubrique 4604.436.

4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl.
4700.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 73'400.-	fr. 61'400.-

Un montant supplémentaire de 61'400 francs est demandé pour financer une redevance d'utilisation du réservoir des Echerins, propriété de la commune de Lutry. En effet, **eauservice** a signé un avenant au contrat de vente d'eau potable pour la mise à disposition du volume de 652 m³ à 46 francs/m³ dans le réservoir des Echerins. Ce réservoir se situe sur le refoulement Lutry - Montagne du Château et sera utilisé comme transit. Une station de refoulement, sise dans ce réservoir, permet le refoulement sur le réservoir de Vers-chez-les-Blanc, puis sur le réservoir de la Montagne du Château.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5500 Service dentaire	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		105'600	76'100	181'700
	303 Cotisations aux assurances sociales		8'500	6'600	15'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions			10'700	10'700
	309 Autres charges de personnel			300	300
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			21'000	21'000
	312 Eau, énergie et chauffage			1'200	1'200
	313 Marchandises			13'200	13'200
	314 Entretien des biens immobiliers	113'000		62'500	175'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation			15'300	15'300
	318 Autres prestations de tiers	26'000			26'000
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		139'000	114'100	206'900	460'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>15'500</i>	<i>152'000</i>	<i>167'500</i>
Page du préavis		page 19	page 21	page 22	

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 465'000.-	fr. 113'000.-

Temple de St-Matthieu, réfection de la toiture

D'importantes infiltrations d'eau ont été constatées provenant du couvert de l'entrée du temple. Elles se traduisent par des écoulements, à travers des micro-fissures de l'étanchéité bitume et de l'isolation, puis le long d'une gaine technique, provoquant des efflorescences de salpêtre au plafond du parvis et des taches d'humidité dans la chaufferie. La présence avérée d'eau dans une gaine technique peut laisser craindre la survenance d'autres dommages, notamment au niveau de l'installation électrique.

Le bâtiment a été réalisé en 1978. Compte tenu des techniques et des matériaux dont on disposait à l'époque, on n'est pas en face d'un problème de malfaçon, mais très simplement de vieillissement.

Cette situation exige néanmoins une rénovation complète qui implique la pose d'une nouvelle étanchéité sur une surface de 82 m² et la remise en état des ferblanteries tout le long de la dalle. Le montant des travaux a été devisé à fr 28'000.-.

Temple de Bellevaux, réfection de la toiture

D'importantes infiltrations d'eau ont été constatées dans les locaux adjacents au temple, provenant de la dalle toiture de près de 200 m² qui surplombe les bureaux et les salles de paroisse.

L'étanchéité de type Sarnafil est craquelée voire désagrégée, les deux coupes qui fournissent un éclairage zénithal ne sont pas suffisamment rehaussées par rapport à la surface de la terrasse, le lierre qui garnissait les façades a poussé ses racines sous les matériaux d'isolation et dans les descentes pluviales et enfin, la couverture végétalisée, fortement dégradée, n'est plus ni végétale ni drainante. Lors de la fonte de l'importante épaisseur de neige et de glace qui s'était accumulée durant l'hiver, le débit insuffisant des écoulements et la mauvaise conception des coupes ont provoqué des infiltrations tant par le plafond que par les ouvertures.

Cette situation exige une rénovation complète qui implique la pose d'une nouvelle étanchéité sur une surface de 197 m² après enlèvement des dalles et de la terre qui recouvrent la toiture, le remplacement des deux coupes, la réparation des ferblanteries et des écoulements et enfin la mise en place d'une nouvelle toiture végétalisée de type extensif. Le montant des travaux a été devisé à fr. 70'000.-.

Temple de Bellevaux, remise en état des lieux après cambriolage et effraction

Dans la nuit du 26 au 27 février 2009, un cambriolage a été perpétré dans les locaux situés en contrebas, qui abritent les bureaux et les salles de la paroisse. Si leur butin ne s'est élevé qu'à quelques dizaines de francs, les auteurs ont par contre commis de gros dégâts : portes défoncées, poignées arrachées, vitres brisées, armoires démolies. De plus, ils se sont emparés d'une enveloppe contenant les clés et le passe général de l'édifice.

Pour des questions de sécurité et de fonctionnement, une partie des travaux a été commandée immédiatement, le solde étant en attente de financement. Le montant des travaux a été devisé à fr. 15'000.-.

		Budget	Crédit suppl.
5002.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'058'100.-	fr. 26'000.-

Paroisse catholique du Sacré-Coeur

L'art. 23.1 de la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 9 janvier 2007 dispose que "les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV et la FEDEC-VD".

Par son Service d'assainissement, la Commune de Lausanne a exigé que la paroisse du Sacré-Cœur procède à la mise en séparatif de ses rejets liquides et crée ainsi un réseau particulier pour collecter les eaux pluviales.

Cette dépense est la conséquence d'une décision indépendante de la volonté de la paroisse, qui ne pouvait s'y soustraire.

Les devis ayant été adressés au mois de juillet 2008 à la paroisse du Sacré-Cœur, cet investissement n'a pu être pris en compte dans la préparation du budget 2009. En outre, les factures permettant d'établir un décompte précis n'ont été adressées qu'au mois de février 2009 à la paroisse. Enfin la nécessité de coordonner ces travaux avec ceux que le Service d'assainissement conduisait sur le chemin de Beau-Rivage n'a pas permis d'envisager leur report.

Légalement, il revient à la commune de Lausanne de prendre ces frais à sa charge. Sur la base du calcul effectué lors de la réfection de la toiture, le 60 % de cette surface abrite le lieu de culte, dont l'entretien revient aux pouvoirs publics. On peut donc appliquer la même proportion au volume des eaux claires et, par conséquent, au financement de ce nouveau collecteur. Les travaux s'élèvent au total à fr. 43'413.15, ainsi répartis :

- génie civil, fouilles et canalisations fr. 41'000.00
- ferblanterie, raccordement fr. 2'413.15

La part communale (60 %) représente dès lors fr. 26'047.-

Or l'importance de cette dépense représente une proportion non négligeable du montant de fr. 938'600.- disponible pour financer le fonctionnement des 12 paroisses catholiques lausannoises (personnel, entretien mobilier et immobilier et frais généraux). Il est donc nécessaire de prévoir sa prise en charge par le biais d'un crédit supplémentaire.

5500 Service dentaire

		Budget	Crédit suppl.
5500.301	Traitements	fr. 2'928'600.-	fr. 105'600.-
5500.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 235'000.-	fr. 8'500.-

Remplacement de la secrétaire du Chef de service

La secrétaire du chef de service est en congé maladie indéterminé depuis le 15 janvier 2008. Sa mission est de gérer le secrétariat du service dans le but d'offrir un accueil et un soutien administratif de qualité. Jusqu'au début avril 2008, son travail a été assuré en partie par l'équipe en place. A partir du mois d'avril 2008, la charge de travail rendait impossible cet arrangement et le fonctionnement du secrétariat ne pouvait plus être assuré.

Une auxiliaire remplaçante a été engagée dans le but d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat du service.

Remplacement d'une assistante dentaire en congé maternité

L'assistante dentaire au Groupe de Montbenon, a accouché le 20 janvier 2009.

Les obligations médicales du cabinet bleu du Groupe de Montbenon nécessitent l'engagement d'une remplaçante.

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par le versement de l'allocation maternité de fr. 15'500.- qui sera enregistrée sous la rubrique 5500.436 "Remboursement de traitements".

590 Service de la petite enfance**5900 Centres de vie enfantine communaux**

		Budget	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 19'011'000.-	fr. 76'100.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 1'541'500.-	fr. 6'600.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 2'566'200.-	fr. 10'700.-
5900.309	Autres charges de personnel	fr. 106'600.-	fr. 300.-
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 119'300.-	fr. 15'000.-
5900.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 129'000.-	fr. 1'200.-
5900.313	Marchandises	fr. 1'061'100.-	fr. 13'200.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 808'000.-	fr. 15'300.-

Depuis 2001, une nursery garderie s'est installée dans les locaux situés à l'av. de Montoie 20, qui, excédée par une instabilité financière chronique, s'est approchée de la Ville pour connaître notre intérêt à la reprise du bail et à la poursuite de son affectation à un lieu de garde.

Cas échéant, le propriétaire s'engagerait même à assumer des travaux d'aménagement. Après analyse de la conformité aux normes de références cantonales, il est apparu intéressant de reprendre ce lieu pour une durée limitée et y prévoir la création d'une nursery garderie de 22 places. Cet équipement social répondrait partiellement à la forte demande actuelle au sud de la Ville.

En outre, l'arrivée en 2010 de l'immense crèche de l'entreprise Philip Morris permettra de résorber la demande dans le quartier et il nous semblerait très utile de disposer d'un lieu qui pourrait facilement se transformer en UAPE (Unité d'accueil pour écoliers du cycle initial). D'autant plus que, à l'horizon 2011, il manquera des places dans le quartier pour les jeunes écoliers du cycle initial.

La reprise de ces activités est confiée au CVE de Montelly. Ce centre comprend actuellement une unité centrale de 111 places pour des enfants de 4 mois à 7 ans ainsi qu'une antenne de 24 places pour des bébés au Ch. de la Colline. Les repas de cette annexe sont fournis par une entité privée. Profitant de la modernisation de la cuisine de ce CVE qui sera réalisée pendant l'été 2009, nous proposons de centraliser toute la production des repas depuis le CVE de Montelly, y compris pour la nouvelle antenne de Montoie 20.

L'ouverture à partir du 1er octobre 2009 requiert une augmentation progressive du plan des postes du CVE de Montelly de 4.4 EPT (éducateur/trice de l'enfance : 3 EPT / assistante de direction : 0.4 EPT / aide de cuisine : 0.9 EPT / secrétaire : 0.1 EPT et dès le 1^{er} janvier 2010 éducateur/trice de l'enfance + 1.5 EPT pour un total de 5.9 EPT).

Ce crédit supplémentaire est entièrement compensé par les contributions des parents et de la FAJE (aide au démarrage et contribution) qui sont enregistrés sous les rubriques 5900.434 "Redevances et prestations facturées" pour un montant de fr. 28'000.- et 5900.451 "Participation de Canton aux charges" pour un montant de fr. 124'000.-.

		Budget	Crédit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 119'300.-	fr. 6'000.-
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 100'000.-	fr. 62'500.-

Cuisine du Centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand

Au mois de février 2009, le service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Vaud a constaté d'importantes déficiences à la cuisine de la garderie :

- nombreuses fissures sur le revêtement de sol dues au décollement de la chape. L'étanchéité du support n'est plus assurée et des infiltrations d'eau causent des dégâts au plafond du niveau inférieur;
- la peinture des murs et des plafonds s'est fortement dégradée;
- la fosse à graisse de la cuisine dégage de fortes odeurs nauséabondes. Le curage mécanique à haute pression de la canalisation des eaux usées est rendu quasi impossible par la succession de trois coudes à 90°.

Tous ces éléments accélèrent l'incrustation de saletés rendant cet outil de production des repas insalubre. Afin de remédier à ces manquements, il y a lieu de :

- débrancher les appareils existants ainsi que de déposer et stocker l'agencement de cuisine;
- démolir la chape existante;
- remplacer les conduites sanitaires, de gaz et de chauffage, et poser une étanchéité;
- exécuter une nouvelle chape;
- remettre en place l'agencement de cuisine et rebrancher les appareils;
- poser un nouveau revêtement de sol;
- appliquer une peinture lavable sur les murs et le plafond de la cuisine;
- créer un regard pour le curage de la fosse à graisses.

L'agencement de cette cuisine date de 1992 et les travaux avaient été effectués par le Service d'architecture (préavis N° 149 du 13 mars 1992). Il apparaît judicieux de profiter des indispensables travaux de réfection de la cuisine pour la remettre aux normes actuelles et lui apporter quelques améliorations notables. En effet :

1. l'installation du gaz doit être mise en conformité en posant une vanne électromagnétique pour l'arrêt d'urgence (incendie). En cas d'alarme, la vanne et le clapet motorisé de la hotte se fermeraient et le ventilateur s'arrêterait;
2. la pente de l'écoulement des eaux usées de la cuisine, au plafond de l'étage inférieur, est inexistante et doit être modifiée en conséquence;
3. le four actuel, trop petit, doit être remplacé par un four combi-steamer qui permet de répondre à l'augmentation de la capacité d'accueil (CVE + UAPE);
4. la pose de nouveaux rayonnages, démontables et lavables, est à prévoir afin d'optimiser le stockage dans l'économat et de faciliter le rangement des accessoires de cuisine.

Ces travaux d'amélioration, d'entretien et de mise aux normes sont importants. Les coûts, selon les devis d'entreprises, sont estimés à fr. 98'500.-, soit :

<u>CFC</u>	<u>Travaux</u>	<u>Devis fr.</u>
CFC 211	Maçonnerie	19'000.-
CFC 230	Installations électriques	5'000.-
CFC 240	Chauffage	5'000.-
CFC 250	Conduites sanitaires/gaz	20'000.-
CFC 258	Démontage/remontage agencement de cuisine	6'000.-
"	Accessoires pour cuisine professionnelle	6'000.-
CFC 281	Chapes	5'000.-
"	Carrelages	11'000.-
CFC 285	Peinture	9'000.-
CFC 287	Nettoyage	1'000.-
CFC 600	Divers et imprévus 10 %	11'500.-

Le budget 2009 du CVE de l'Ancien-Stand est de fr. 33'300.- pour l'entretien. Les crédits supplémentaires I/09 demandés s'élèvent à fr. 68'500.-. Ils se subdivisent de la manière suivante :

<u>Compte</u>	<u>Libellé</u>	<u>Budget 2009</u>	<u>Crédit sup I/09</u>
311	Achats d'objets mobiliers et d'installation	119'300.-	6'000.-
314	Entretien des biens immobiliers	100'000.-	62'500.-

La durée des travaux est de huit semaines. Comme il n'est pas envisageable de fermer le CVE pendant toute la durée des travaux, l'équipe de cuisine de l'Ancien-Stand produira et livrera les repas depuis le CVE des Bergières. Le calendrier des travaux se présente comme suit :

- semaines 28 à 30 du 6 au 24.07.2009, début des travaux et fermeture officielle de la garderie;
- semaines 31 et 32 du 27.07 au 07.08.2009, utilisation de la cuisine des Bergières pendant la fermeture officielle du CVE des Bergières;
- semaines 33 à 35 du 10 au 28.08.2009, production des repas depuis le CVE des Bergières en collaboration avec l'équipe de cuisine des Bergières.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6402 Office régional de placement	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements				380'000		380'000
	303 Cotisations aux assurances sociales				30'900		30'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions				54'000		54'000
	305 Assurance-accidents				5'100		5'100
	309 Autres charges de personnel				30'000		30'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau		10'600				10'600
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	93'000	125'500		23'000	160'000	401'500
	314 Entretien des biens immobiliers		239'000			148'500	387'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements				5'000		5'000
	318 Autres prestations de tiers	12'400	64'700			19'100	96'200
	319 Impôts, taxes et frais divers	158'000					158'000
	365 Subventions à des institutions			41'100			41'100
	390 Imputations internes	863'000					863'000
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		1'126'400	439'800	41'100	528'000	327'600
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>200'000</i>			<i>528'000</i>		<i>728'000</i>
Page du préavis		page 25	page 26	page 28	page 28	page 29	

630 Service social Lausanne - CSR

6300 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
6300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'900.-	fr. 93'000.-
6300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 37'000.-	fr. 158'000.-
6300.390	Imputations internes	fr. 144'700.-	fr. 863'000.-

Nouvelles surfaces pour le Service social Lausanne

Voir crédits supplémentaires sous rubriques 3302.312 à 3302.318

Ce surcoût est partiellement compensé par une augmentation de la subvention de l'Etat de fr. 200'000.- à porter au crédit du compte 6300.451. La charge supplémentaire nette de la Ville est donc de fr. 914'000.-.

Recette supplémentaire de fr. 200'000.- sous la rubrique 6300.451.

		Budget	Crédit suppl.
6300.318	Autres prestations de tiers	fr. 35'000.-	fr. 12'400.-

Dans le cadre de la réforme menée par le SSL, une note du 26 janvier 2009 intitulée "Modification des fonctions au SSL impacts sur les rémunérations individuelles" a été soumise à la Municipalité et adoptée en date du 4 février 2009.

Il a été confié à l'entreprise GFO un mandat pour le repositionnement salarial des collaborateurs suite à la modification des responsabilités dues à la réorganisation du SSL (avec modification des descriptions de poste) et trouver une méthode de détermination des salaires en fonction du parcours, de l'âge et de l'expérience des employés.

Il est donc sollicité un crédit supplémentaire de fr. 12'400.-.

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl.
6302.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 50'000.-	fr. 10'600.-
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 67'200.-	fr. 95'500.-

Demande faisant suite à l'adoption par la Municipalité de la note du 27 février 2009 intitulée "Réforme au service social : communication au conseil communal et de celle du 27 mars 2009 "Réforme au service social : travaux à Chauderon 4".

La réorganisation du SSL implique notamment une modification des responsabilités liées à une quarantaine de postes administratifs qui seront chargés de la gestion financière des dossiers RI. Jusqu'ici, il n'existait qu'un seul dossier par ménage aidé, contenant les documents identitaires, financiers et sociaux.

L'organisation des dossiers physiques doit être modifiée de manière à ce que les assistants sociaux et les administratifs aient chacun un dossier distinct relatif à leur fonction et nouvelles responsabilités.

Ce qui entraîne l'acquisition de nouveaux biglas, tables d'entretien, chaises, fourres et étiquettes ainsi que de dossiers suspendus, soit :

140'000 chemises plastiques, 100'000 étiquettes autocollantes et 5'000 dossiers suspendus pour un montant de fr. 10'600.- et 76 biglas, 38 tables d'entretien, 76 chaises visiteurs, 6 bureaux pour réceptions, 6 corps de bureau, 6 chaises de bureau et 6 poubelles pour un montant de fr. 95'500.-.

De plus, les futures réceptions de Chauderon 4 devront être équipées d'un second bureau afin de permettre au personnel de faire face à de grandes affluences de bénéficiaires.

Un surcoût de fr. 106'100.- est prévisible.

		Budget	Crédit suppl.
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 67'200.-	fr. 30'000.-

Suite à la note à la Municipalité du 10 mars 2009 intitulée "Réforme au SSL et mesures d'accompagnement" adoptée par la Municipalité en date du 18 mars 2009 concernant l'augmentation de l'effectif de l'action sociale liée à la réorganisation du Service social, ce dernier doit équiper dix nouvelles places de travail.

La CADEV avait transmis en mai 2008 l'estimation chiffrée d'un équipement standard d'une place de travail à la Ville de Lausanne. Ce montant était de 4'300 francs brut TTC.

Cependant, l'évaluation du prix effectif net TTC du mobilier standard se monte à 3'000 francs. Cette évaluation se base sur les prix mentionnés dans la dernière offre reçue de l'un des fournisseurs et sur le fait qu'une remise de 25 % est habituellement octroyée à la Ville.

Le Service social Lausanne sollicite donc un crédit supplémentaire de fr. 30'000.-.

		Budget	Crédit suppl.
6302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 165'000.-	fr. 239'000.-

Dans le cadre de la réforme menée par le service social, des aménagements du bâtiment de Chauderon 4 sont nécessaires afin de pouvoir répondre à la nouvelle organisation.

Les différents travaux à effectuer concernent l'aménagement de manière provisoire d'une surface nouvellement octroyée au service social sise au rez-de-chaussée, la création d'une réception centrale au 1er étage et l'aménagement et réaménagement des étages 2 à 7 tels qu'amélioration des réceptions d'étage, modification de l'emplacement des salles d'attente et occupation plus rationnelle de l'espace (augmentation du nombre de collaborateurs travaillant dans le bâtiment sans augmentation de la surface louée par les unités qui s'y trouvent).

Un surcoût de fr. 239'000.- est prévisible.

		Budget	Crédit suppl.
6302.318	Autres prestations de tiers	fr. 435'000.-	fr. 64'700.-

Dans sa séance du 25 février 2008, la Commission des finances a adopté un crédit supplémentaire de fr. 96'400.- nécessaire à l'installation du logiciel OFIGER-W à l'unité logement du Service social. L'installation se terminera en 2009, les prestations n'ayant pas été intégralement réalisées en 2008.

Avant de pouvoir déployer le logiciel, une première phase d'analyse visant à déterminer les spécificités et besoins de l'unité logement a été menée par la société OFISA, fournisseur du logiciel. Suite à cette phase et aux développements spécifiques requis, des prestations pour un total de 31'720 francs ont été facturées en 2008.

La mise en production d'OFIGER étant prévue pour mai 2009, le solde des prestations prévues, chiffré à 64'689 francs, sera facturé durant l'exercice 2009.

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl.
6303.365	Subventions à des institutions	fr. 11'270'600.-	fr. 41'100.-

La Municipalité a décidé en novembre 2008, pour la troisième année consécutive, de confier à la Fondation ABS l'ouverture de l'espace d'accueil, la Terrasse, destiné aux marginaux pour la saison hivernale. Cet espace chauffé permet l'accueil de 15-20 personnes, autorisées à consommer des boissons alcoolisées amenées par leur soin. La Terrasse est ouverte de 13 à 19 h. en semaine et de 13 à 18 h. les samedis. Pour cet hiver, elle a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2008 et fermé le 31 mars 2009.

Sur la base des résultats positifs des deux hivers précédents, il était attendu de cet accueil une amélioration du confort des personnes marginales, habituellement rassemblées sur la Riponne et une diminution des tensions liées à leur présence sur la place. Le SSL, en collaboration avec la police, a assuré un suivi de l'expérience et un rapport final sera remis par ABS en fin d'expérience.

Notons qu'une convention de subvention a été signée par la Fondation ABS et le SSL, précisant les modalités concrètes administratives et financières.

Une différence importante explique le montant en nette diminution par rapport aux autres années : l'expérience Terrasse a été menée conjointement par un membre de l'équipe ABS et par un membre de l'équipe Uniset, au sein du SSL. Cela explique que le calcul du salaire a été diminué par deux.

La convention a prévu une charge mensuelle de 13'500 francs par mois, somme prélevée dans les casuelles 2008 pour couvrir le mois de décembre 2008.

Le crédit supplémentaire demandé ici doit couvrir les trois mois de fonctionnement 2009, de janvier à mars, à raison de 13'500 francs par mois, ainsi qu'une somme de 3'600 francs, destinée à couvrir les jours supplémentaires du pont de fin d'année, soit une somme de **41'100** francs.

Enfin, il faut noter que même si cette expérience a lieu pour la troisième année consécutive, le SSL était persuadé que les projets en cours (préavis bistrot social) allaient être en mesure de remplacer la Terrasse, mise en place à titre provisoire.

640 Service du travail et de l'intégration6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl.
6402.301	Traitements	fr. 6'612'900.-	fr. 380'000.-
6402.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 536'300.-	fr. 30'900.-
6402.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 998'500.-	fr. 54'000.-
6402.305	Assurance-accidents	fr. 88'300.-	fr. 5'100.-
6402.309	Autres charges de personnel	fr. 52'400.-	fr. 30'000.-
6402.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 13'000.-	fr. 23'000.-
6402.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 11'400.-	fr. 5'000.-

La crise économique actuelle voit le nombre de demandeurs d'emplois lausannois atteindre le chiffre de 5'500 personnes à fin mars 2009.

Les projections, raisonnablement optimistes, que l'ORP a établi, tablent sur un nombre variant de 6'000 à 6'200 demandeurs d'emplois à fin décembre 2009.

Dès lors, en application des dispositions légales, l'ORP doit compléter son effectif de conseiller en personnel. Il a lancé, à cet effet, une grande campagne de recrutement.

Il s'agit donc de présenter à la Municipalité, une demande de crédits supplémentaires touchant plusieurs natures comptables de la section administrative 6402.

La Confédération couvre l'intégralité des charges de fonctionnement de l'ORP. Ces montants seront donc totalement compensés. Recettes supplémentaires de fr. 528'000.- sous la rubrique 6402.450.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 270'000.-	fr. 160'000.-

Achat de 17 bennes "Multilif"

Après la demande de crédit supplémentaire de fr. 160'000.- sur le budget de fonctionnement adopté le 19 septembre 2008, l'entreprise n'a pas été en mesure de garantir la livraison intégrale des bennes pour la fin décembre 2008 compte tenu des délais de fabrication et de livraison.

En date du 17 décembre 2008, une note explicative a été adoptée par la Municipalité autorisant une demande de crédit supplémentaire en 2009 pour permettre l'achat des bennes "Multilif".

Achat de 17 bennes "Multilif" pour l'équipement des places de dépôts pour l'évacuation des déchets végétaux.

Cette solution permet de réduire le temps de prise en charge des déchets (chargement au grappin).

Montant compensé par le renoncement à l'achat d'un camion en 2008 (315'000 francs), les transports étant assurés par Routes et mobilité.

		Budget	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 815'000.-	fr. 148'500.-

Réparation des armoires de contrôle des jets d'eau du bassin de la Navigation : fr. 25'000.-

Depuis la mise en service du bassin de la Navigation en 1994, les jets d'eau fonctionnent toujours avec les installations hydrauliques et les composants électroniques d'origines.

Suite à un dégât d'eau en décembre 2008, les trois modulateurs ainsi que les disjoncteurs ont été irrémédiablement endommagés par l'eau qui s'est infiltrée dans les armoires de contrôle en suivant le câblage électrique du local.

Pour permettre le fonctionnement de l'ensemble des jets du bassin et des différents appareils de traitement de l'eau, il est impératif de procéder au remplacement du matériel défectueux.

Travaux de remise en état du chemin traversant la promenade de la Solitude : fr. 48'000.-

L'état fortement dégradé du chemin en lacet qui traverse la promenade de la Solitude (emmarchements affaîssés, murets de soutènement instables, revêtements défoncés) ainsi que l'absence de main-courante a conduit, à sa fermeture au public pour des raisons de sécurité. La réouverture urgente de ce cheminement est

souhaitée afin de remettre en valeur la promenade de la Solitude, qui est sur l'itinéraire de Lausanne Jardins 09 et, d'autre part, pour éviter une occupation de manière sauvage de la parcelle.

En date du 18 mars 2009, une note explicative a été adoptée par la Municipalité autorisant une demande de crédit supplémentaire en 2009 pour permettre de financer les travaux.

Remplacement de l'installation de distribution de carburant diesel citerne 7'000 litres : fr. 75'500.-

Après la demande de crédit supplémentaire de fr. 75'500.- sur le budget de fonctionnement adopté le 19 septembre 2008, les travaux pour le remplacement de la citerne n'ont pas été exécutés pour les raisons suivantes :

- Le fournisseur a commandé la citerne avec un délai de livraison de 8 semaines;
- il n'a pas été possible de commencer les travaux de creuse et de maçonnerie en raison des mauvaises conditions météorologiques;
- pour des questions de sécurité, il a été décidé de reporter les travaux après la fermeture de fin d'année;
- une demande de prolongation de 2 mois pour l'exploitation de la citerne a été faite auprès du SESA.

En date du 17 décembre 2008, une note explicative a été adoptée par la Municipalité autorisant une demande de crédit supplémentaire en 2009 pour permettre le remplacement de la citerne.

Lors du contrôle périodique de l'installation citée en titre, une perforation due à la corrosion a été observée.

Un délai échéant au 31 décembre 2008 mais prolongée au 28 février 2009 a été fixé par le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) pour le remplacement de la citerne.

Diverses solutions ont été examinées : la plus économique entraîne une dépense de 75'500 francs.

		Budget	Crédit suppl.
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 458'500.-	fr. 19'100.-

Contrôle technique des échelles mécaniques : fr. 11'000.-

Le Service des parcs et promenades possède 6 échelles mécaniques de longueurs différentes qui sont utilisées tout au long de l'année pour des travaux de tailles d'arbres. Ces dernières doivent être présentées tous les 5 ans au service des automobiles pour une expertise du châssis, conformément à la Loi sur la circulation routières (LCR).

A fin 2008, l'ingénieur de sécurité de la ville nous a informés qu'il était également obligatoire, pour être en conformité avec les directives de la SUVA, de faire passer tous les 5 ans un protocole de sécurité aux échelles.

Cette directive s'applique également en cas d'accident ou suite à une grosse réparation, un expert "échelles" formé doit effectuer l'expertise statique.

Lutte préventive pour réduire les risques d'infection des platanes : fr. 8'100.-

Depuis trois ans, le Service des parcs et promenades procède à une lutte préventive visant à réduire les risques d'infection des platanes. Ces mesures consistent à désinfecter les outils et le matériel de corps des tailleurs à chaque changement d'arbres.

Ces deux derniers hivers, les nouvelles instructions compliquent encore davantage la procédure car il est interdit de tailler les platanes par temps venteux et lorsque la température dépasse + 10 degrés.

Etant donné le coût très élevé de cette lutte préventive, il est maintenant indispensable d'effectuer des tests de détection de spores du champignon *Ceratocystis platani* sur le territoire de la Ville. Cela permettra de vérifier le bien fondé des mesures préventives, et le cas échéant, de pouvoir alléger le dispositif.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	78 Service commercial	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			36'000				36'000
	303 Cotisations aux assurances sociales			2'500				2'500
	304 Cotisations à la caisse de pensions			6'700				6'700
	305 Assurance-accidents			800				800
	309 Autres charges de personnel	8'000				104'000		112'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				263'800			263'800
	314 Entretien des biens immobiliers				32'000			32'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				425'000			425'000
	318 Autres prestations de tiers						60'000	60'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		30'000		22'400			52'400
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		8'000	30'000	46'000	743'200	104'000	60'000	991'200
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>30'000</i>		<i>310'000</i>			<i>340'000</i>
Page du préavis		page 31	page 32	page 32	page 32	page 34	page 34	

700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl.
700.309	Autres charges de personnel	fr. 229'000.-	fr. 8'000.-

Participation du chef de Service du développement stratégique au 23^{ème} Congrès des grands barrages, à Brasilia.

701 Comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl.
701.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 600.-	fr. 30'000.-

Les frais facturés par les offices de poursuites et de justice n'ont pas été prévus au budget 2009. Auparavant ces frais étaient comptabilisés sous un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation des frais aux clients.

Mise en compte des frais des offices des poursuites et de justice facturés aux clients. Auparavant ces frais étaient comptabilisés sous un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation des frais aux clients (recettes supplémentaires : fr. 30'000.-).

Cette dépense est compensée par les recettes susmentionnées qui seront portées au crédit du compte 701.434.

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl.
702.301	Traitements	fr. 3'440'000.-	fr. 36'000.-
702.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 277'100.-	fr. 2'500.-
702.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 487'000.-	fr. 6'700.-
702.305	Assurance-accidents	fr. 103'300.-	fr. 800.-

Dans sa note du 11.11.2008 à la Municipalité, le Magesi a demandé qu'un poste d'aide-concierge à 50 % soit transformé en un poste à 100 % dès le 1^{er} janvier 2009. Dans sa séance du 19.11.2008, la Municipalité a accepté cette proposition ainsi que l'augmentation de la charge salariale qui en découle. Par conséquent, une demande de crédit supplémentaire est établie pour régulariser les rubriques budgétaires afférentes.

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'400'000.-	fr. 263'800.-
74.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 120'000.-	fr. 32'000.-
74.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'660'000.-	fr. 22'400.-

Le projet initial de la construction des pavillons modulaires nécessaires au déménagement de l'unité gaz de la route de Genève 49 à Pierre-de-Plan prévoyait une exécution standard. Après mise à l'enquête du projet, les autorités cantonales ont exigé le renforcement de l'isolation thermique et de la protection incendie des pavillons au même titre qu'une construction neuve, pour une utilisation de durée indéterminée. Ces modifications ont engendré un surcoût de fr. 48'500.-.

Le budget de fonctionnement prévu pour ce déménagement n'a pas pu être entièrement dépensé en 2008 (seuls fr. 105'300.- ont été dépensés sur fr. 375'000.- prévus) à cause du retard lors de l'élaboration du projet d'enquête et du retard de traitement du dossier dans les services cantonaux.

Le total de la demande s'élève donc à fr. 318'200.- dont fr. 48'500.- pour le surcoût des pavillons et fr. 265'700.- dû au retard dans l'exécution.

74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	3'700'000.-	fr.	425'000.-
--------	---	-----	-------------	-----	------------------

Dégazage et mise hors service de la sphère de Malley : fr. 15'000.-

Une somme de fr. 15'000.- était prévue au budget 2008 pour le dégazage et la mise hors service de la sphère de Malley. Ces travaux étaient prévus pour juin 2008. L'autorisation pour l'exécution des travaux devait nous parvenir de l'OFEN à Berne en juin 2008. Ils nous ont écrit pour nous informer qu'ils étaient surchargés et qu'ils ne pouvaient pas traiter notre demande avant le début 2009 et qu'il ne fallait rien entreprendre avant sans leur autorisation. Nous avons dû reporter cette intervention d'une année et la somme au budget 2008 n'a pas été dépensée.

Vérification des compteurs gaz : fr. 100'000.-

En date du 10 février 2009, nous avons reçu une mise en demeure de l'Office fédéral de métrologie METAS au sujet du retard que nous avons pris, par manque de ressources humaines et financières, dans la vérification de nos compteurs gaz.

Pour remédier à cela, nous faisons appel depuis 2008, en plus de notre personnel, à une entreprise externe, Enercom Sàrl. Vu le retard accumulé, nous ne sommes malheureusement plus en mesure de répondre aux exigences du METAS.

En effet, ce dernier demande qu'au 1^{er} janvier 2011, le réseau de distribution de la ville de Lausanne ne compte plus aucun compteur non vérifié et nous a fixé un plan de remplacement échelonné des compteurs gaz.

Par conséquent, pour respecter les délais impartis pour la vérification de tous nos compteurs gaz à fin 2010, nous avons revu l'ensemble de notre planning de vérification pour les années à venir et demandons un supplément de fr. 100'000.- sur le budget 2009.

Suppression des tronçons du réseau gaz en fonte, classes de risque G3/S3 : fr. 310'000.-

Un recensement de toutes les conduites en fonte du réseau de gaz naturel ainsi que l'évaluation de leur danger potentiel ont été réalisés à fin 2008. Ce travail a été fait selon la recommandation SSIGE G1001 qui mentionne entre autre les classes G1 à G3 liées à la classe de risque potentiel de la conduite elle-même et les classes de sensibilité S1 à S3 liées à son environnement géographique. Les conduites en fonte sont toutes de classe de risque G3, la plus élevée. Il a été recensé quelques tronçons qui sont en classe S3, c'est-à-dire à proximité immédiate de bâtiments de plus de 100 habitants ou postes de travail (Hôpital, école, centre commercial, etc.). Le remplacement de certains tronçons est déjà prévu dans le cadre de la coordination des travaux ordinaires 2009 de la ville de Lausanne, il s'agit de :

1. Lausanne / Av. Pierre-Decker, remplacement de la fonte Ø 100 de 1928 par un PE Ø 90, longueur : 300 m.
2. Pully / Av. de Belmont - Ch. de Bellevue - Ch. de Chantemerle, remplacement de la fonte Ø 100 de 1932, longueur : 265 m.

La conjonction des classes G3/S3 nécessite un assainissement rapide des tronçons supplémentaires selon la liste ci-dessous :

Lausanne

1. Av. Montchoisi 2-12, remplacement de la fonte Ø 80 de 1932 par un PE Ø 90, longueur : 84 m. Devisé à fr. 100'000.-.
2. Av. Savoie - pl. de l'Europe, tubage de la fonte Ø 300 de 1937 par un PE Ø 225, longueur : 460 m. Devisé à fr. 140'000.-.

Renens

1. Rue du Simplon, passage sous voies. Suppression de la conduite en fonte Ø 150. Devisé à fr. 50'000.-.

Ecublens-Renens-Chavannes

1. Pl. de la Gare - Av. d'Epenex 19, maintien de la conduite en fonte sphéroïdale de 1980, assainissement du sous-sol de la gare de Renens pour diminuer le risque et empêcher une infiltration de gaz. Devisé à fr. 20'000.-.

Ces travaux liés à l'assainissement et à l'entretien des réseaux au même titre que l'élimination des fuites sont financés par le compte "Entretien d'installation" du centre financier n° 74'144 "Contrôle du réseau de distribution". Le montant de ce crédit supplémentaire sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement "gaz".

Recettes supplémentaires de fr. 310'000.- sous la rubrique 74.480.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl.
76.309	Autres charges de personnel	fr. 154'400.-	fr. 104'000.-

Suite à l'ouverture du marché de l'électricité le 1^{er} janvier 2009, le SEL doit se réorganiser et appliquer les meilleures pratiques de la branche. En effet, celle-ci est actuellement en discussion pour infliger une pénalité lors d'interruptions de fourniture qui auraient pu être évitées par la mise en place de méthodes adaptées aux exigences de la LApEl.

Le groupe "Méthodes" du SEL a mis en évidence l'activité des travaux sous tension, permettant de réduire les travaux de nuit et limiter les coupures chez nos clients.

Cette nouvelle activité requiert une formation spécifique pour nos monteurs, en conformité avec les normes en vigueur dans la profession.

Cette formation de 3 jours sera dispensée à une quarantaine de monteurs et sera assurée par un instructeur externe et par Electrosuisse, dans les locaux de la CIFER à Cossonay.

Prestations Electrosuisse	58'000.-
Prestations externes	19'000.-
Prestations CIFER	27'000.-

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl.
78.318	Autres prestations de tiers	fr. 550'000.-	fr. 60'000.-

En 2006 et 2007, le Service du gaz et du chauffage à distance avait prévu dans son budget deux études menées par un consultant externe pour la réalisation des plans directeurs et la détermination des budgets d'investissements des réseaux gaz et chauffage à distance, ainsi qu'une nouvelle tarification du gaz. Ces projets font suite aux activités du même consultant dans le domaine du chauffage à distance, pour lequel le nouveau tarif a été validé dans le cadre des réponses aux préavis Bébox et Bébox-Perrin (rapport-préavis n° 2007/08).

En 2008, l'association gazière suisse a continué à diriger un projet (NEMO) afin d'uniformiser le calcul du timbre en vue d'une libéralisation du marché. Ce projet, auquel les SIL ont participé activement, a eu une grande influence sur la détermination de la valeur et des coûts du réseau gaz. Avec l'ouverture du marché de l'électricité, la mise sur pied de SILCom, ces projets ont été retardés. En interne, le manque de ressources et la mauvaise fiabilité des bases de donnée-clients ont nécessité plusieurs ajustements et travaux supplémentaires. L'achèvement des deux études "plans directeurs gaz et CAD" et "tarification du gaz" a été repoussé sur les années 2008 et 2009. Le budget initialement prévu (au Service du gaz et CAD) pour ces études n'a donc pas été entièrement utilisé. En 2008, il restait plus de fr. 60'000.- sur le compte 318. Pour terminer les études de tarification gaz et des plans directeurs du gaz/CAD, le montant total des travaux supplémentaires avec des consultants externes se monte à fr. 60'000.-.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'009'120.-	fr. 392'000.-

Acquisition du logiciel GELORE pour la réservation en ligne d'objets mobiliers et immobiliers : fr. 32'000.-

Pour répondre aux besoins de ses clients souhaitant réserver les équipements sportifs dont il a la gestion, le service des sports souhaite pouvoir disposer d'une solution de réservation en ligne, à l'usage des sociétés sportives notamment.

Par ailleurs, depuis novembre 2008, d'autres demandes de même nature ont été exprimées par différents services, pour des objets tels que : refuges, salles de sport des bâtiments scolaires, orgues, véhicules, matériel.

Il est proposé de retenir le système *GELORE* exploité par la ville et le canton de Neuchâtel, développé par leur Centre Electronique de Gestion (CEG). Ce système présente l'avantage d'être compatible avec l'architecture informatique de la commune de Lausanne.

Le montant de 32'000 francs TTC inclut les dépenses d'infrastructure générale gérée par le SOI, soit : les licences *GELORE* nécessaires, les adaptations et compléments nécessaires, ainsi qu'une licence complémentaire *ORACLE* (Run Time).

Il est prévu que chaque service utilisateur finance lui-même d'éventuelles adaptations correspondant à ses spécificités.

Mise à jour du matériel et des logiciels de l'atelier de numérisation : fr. 360'000.-

L'actuel matériel de numérisation a été acquis en 2002 au moyen d'un crédit d'investissement (préavis N° 219). L'usure de ce matériel est aujourd'hui très avancée et les pièces de rechange ne sont plus fabriquées. Par ailleurs, l'appareil de prises de vues numérique dysfonctionne, créant des aberrations ponctuelles sur la plupart des images. Le détail des dépenses à engager est le suivant :

Matériel :

- remplacement de l'un des deux scanners existants;
- remplacement de l'appareil de prises de vues numériques

montant total : fr. 260'000.-

Logiciels :

Des développements complémentaires sont indispensables en vue de répondre aux besoins suivants :

- acquérir les fonctionnalités essentielles pour répondre aux besoins documentaires;
- assurer la mise en place d'une politique structurée de gestion des archives photographiques lausannoises, selon une détermination du Conseil communal de 1989;
- Permettre la participation de Lausanne aux projets Europeana, Rero et Réseau Rhône, qui placeraient Lausanne parmi les premières collectivités publiques d'Europe à s'engager dans l'échange d'informations culturelles et patrimoniales

montant total : fr. 100'000.-.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 772'800.-	fr. 35'000.-

Le 29 mai 1998, le Corps de police a fait l'acquisition, pour un montant de fr. 51'743.-, d'un radar portable de type Multanova 9F, destiné à contrôler en priorité les zones difficiles d'accès comme, par exemple, les zones 30, de rencontres ou celles ne permettant pas à un véhicule radar de se garer en bordure de chaussée. Ce matériel a donné satisfaction pendant plusieurs années.

Le 17 décembre 2008, dans le cadre d'un contrôle effectué en vue de répondre à une convocation, aux fins d'étalonnage, de l'Office fédéral de métrologie, il est apparu que l'antenne d'émission de cet appareil ne répondait plus aux nouvelles normes et que son dispositif d'alimentation ne fonctionnait plus.

Sollicité à ce sujet, le fournisseur de cet appareil n'a pas été en mesure de le remettre en état, dès lors que celui-ci ne se fabrique plus et que les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

Dans ces circonstances et dès lors que le Corps de police doit manifestement rester à même de remplir, sur l'ensemble du territoire lausannois, sa mission de contrôle du trafic, il convient de procéder sans attendre au remplacement de cet équipement défectueux. C'est pourquoi, des essais ont été effectués avec un laser mobile de type TraffiPatrol XRD, plus précis, qui est apparu répondre en tous points aux besoins de la police lausannoise dans ce domaine.

Conséquence de ce qui précède et dès lors qu'aucun montant disponible ne figure au budget des autorisations d'achats pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 35'000.- s'avère indispensable pour pouvoir procéder au remplacement de l'appareil en cause.

Relevons encore que le Corps de police dispose actuellement de 10 appareils de surveillance du respect des feux et de la limitation de la vitesse, utilisés à tour de rôle sur 17 mâts fixes, installés en divers carrefours de la ville.

250 Service de protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'598'000.-	fr. 26'300.-

Le budget des autorisations d'achats pour l'année 2009 du Service de protection et sauvetage (SPSL) / division secours et incendie, comprend un montant de fr. 700'000.- pour procéder au remplacement de la grue Liebherr LTM 1030, VD 2980, mise en service en 1986, et dont l'état actuel nécessiterait, pour la maintenir durablement en service, d'importants travaux, dont le coût global serait sans commune mesure avec la valeur résiduelle de cet engin. Cela étant, la maison Liebherr procède actuellement à la fabrication d'un camion-grue destiné à permettre d'effectuer des démonstrations. Cette entreprise a proposé à la Ville de bénéficier d'un prix spécial et préférentiel pour l'acquisition de ce véhicule, moyennant l'organisation de démonstrations pour ses clients, pendant une année dès la livraison de celui-ci. Ce véhicule correspondant en tous points aux caractéristiques définies dans le cahier des charges établi par le SPSL, cette opportunité doit être saisie. Toutefois, comme son prix excède de fr. 26'300.- le montant figurant au budget des autorisations d'achats, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère nécessaire.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE**3600 Service de la culture**

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2008, le dépôt du mudac situé à Villamont 4, a été totalement inondé suite à la rupture d'une canalisation d'eau dans le cadre des travaux de rénovation du Collège de Villamont. Les quelque 800 oeuvres qui y étaient entreposées ont subi d'importants dégâts. Tous les frais inhérents à ce sinistre ne sont pas encore connus mais s'élèveront certainement à plusieurs centaines de milliers de francs (y compris les dommages subis par les différentes collections). Une partie importante de ces frais sera prise en charge par l'assurance. Toutefois, les dépenses qui fait l'objet de la présente demande est entièrement à charge du musée.

Le mudac doit déplacer, le plus rapidement possible, ces oeuvres, entreposées temporairement dans le dépôt du Musée historique (Sébeillon 9), afin d'éviter qu'elles ne se détériorent. Le musée aménagera à cet effet rapidement son second dépôt dans les locaux du Magesi; ce dernier offrant toutes les garanties nécessaires.

		Budget	Crédit suppl.
3600.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 30'000.-

Le dépôt du mudac (Magesi) doit être équipé rapidement d'une structure d'armoires de rangement de qualité musée *Compactus* pour y accueillir toutes les oeuvres des collections (Collection verre, propriété de la Ville et Collection Jacques Edouard Berger, en dépôt au mudac selon convention du 26 juin 1996). Seul ce type de mobilier offre les garanties nécessaires de sécurité.

Le compactus se trouvant à l'origine dans le dépôt de Villamont, acquis en 1986, est totalement détruit. Au vu de l'âge de cet équipement, l'assurance ne devrait pas entrer en matière sur sa prise en charge. Au mieux, seul un remboursement minime peut être espéré.

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'502'000.-	fr. 97'400.-

Remplacement d'un fourgon : fr. 48'000.-

Au début du mois de janvier, la boîte à vitesses du fourgon des releveurs de parcomètres (RM n° 247, de 1998) est tombée en panne. Son remplacement (env. fr. 8'000.-) ayant été jugé disproportionné en regard de la valeur du fourgon, il a été jugé préférable de remplacer au plus vite ce véhicule indispensable au stockage et au transport quotidien des recettes provenant des machines permettant la perception des finances de stationnement.

Le délai d'attente pour recevoir et aménager le nouveau véhicule est de trois mois environ. Dans l'urgence, le garage de police a pu mettre son fourgon à disposition durant une dizaine de jours mais, faute de pouvoir le conserver jusqu'à l'arrivée du nouveau véhicule, un accord a été conclu avec le fournisseur pour la mise à disposition gratuite d'un fourgon durant le laps de temps nécessaire à la livraison et à l'aménagement du nouveau véhicule (économie : fr. 7'500.-).

Cette acquisition n'ayant pu être planifiée lors de l'établissement des autorisations d'achats 2009, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense imprévisible.

Acquisition d'une jeep équipée de saleuse : fr. 49'400.-

Les autorisations d'achats 2007 prévoyaient l'acquisition de deux jeeps Nissan équipées de saleuses portées pour les travaux de salage des petites rues lausannoises. La production du modèle retenu ayant été arrêtée dans l'intervalle, une nouvelle étude de marché a été nécessaire. Dans l'impossibilité d'acquérir ces véhicules et leur équipement durant l'exercice 2007, et comme l'autorisent les règles comptables, la comptabilité a porté la somme réservée à ces achats, à savoir fr. 100'000.-, dans les comptes transitoires de 2008.

Début 2008, une première jeep Mazda et son équipement de salage ont été achetés et la dépense prélevée sur le compte transitoire ouvert à cet effet. Toutefois, compte tenu des conditions atmosphériques favorables de l'hiver 2007/2008, ce véhicule n'a pu être vraiment testé que durant l'hiver suivant, entre novembre et mi-décembre 2008, période à laquelle le second véhicule et son équipement ont été commandés.

A défaut d'avoir pu réceptionner le véhicule équipé et payer les factures avant fin février 2009, la comptabilisation des dépenses doit se faire sur l'exercice 2009, sur lequel aucun montant n'a été provisionné à cet effet dans les autorisations d'achats, d'où la nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire en contrepartie d'un montant identique non dépensé en 2008.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

590 Service de la petite enfance

		Budget	Crédit suppl.
590.1462.3	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 15'000.-

Cuisine du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand

Remplacement du four combi consécutif aux travaux de réfection de la cuisine.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 381'000.-	fr. 131'000.-

Remplacement d'une chargeuse à pneus

Le Service des parcs et promenades possède depuis 1986 une chargeuse à pneus de marque O&K, n° 1009, employée pour les tâches suivantes :

- préparation de terre mélangée pour les trous d'arbres (env. 1'000 m³ par année)
- préparation de terre criblée (env. 400 m³ par année)
- préparation de terre stabilisée (env. 100 m³ par année)
- criblage de terre de récupération (env. 500 m³ par année)
- brassage du terreau de feuilles (env. 900 m³ par année)
- divers travaux de chargement sur pont de camion ou autres
- travaux de manutention avec une fourche à palettes.

Cette machine est utilisée quotidiennement pour de nombreux travaux d'entretien et de préparation de terre. L'ensemble de ces travaux représente 13'000 heures de travail pour 22 ans d'utilisation (une machine de ce type est considérée comme amortie après environ 7'000 h. d'utilisation).

A ce jour la machine est arrêtée, suite à une déficience de la pompe de gavage hydraulique et de l'hydrostat. De plus, il a été constaté du jeu au niveau de la couronne du pont de transmission et le moteur fuit au niveau des injecteurs.

Un devis a été demandé afin d'entreprendre les réparations. Malheureusement, les pièces nécessaires pour la réparation ne sont plus livrables.

Nous devons donc pouvoir remplacer cette dernière par un engin similaire, respectant les normes actuelles, tant au niveau de l'environnement (filtre à particules) que pour les nuisances sonores et la sécurité.

Trois offres ont été demandées et les critères de sélection suivants ont été pris en compte :

- le coût du véhicule
- le véhicule doit être pourvu d'un filtre à particules, qui deviendra obligatoire au plus tard en 2015
- la possibilité d'avoir de l'huile hydraulique BIO
- la visibilité du véhicule, tant pour le déplacement en ville que pour les tâches à réaliser sur le domaine public
- la vitesse de déplacement sur chaussée
- le volume du godet (1 m³ pour un bon rendement)
- la hauteur de déversement sous godet supérieure à 2.5 m.

Après analyse, il ressort que l'offre de l'entreprise MBA SA à Villars-Ste-Croix est la plus intéressante.

7. SERVICES INDUSTRIELS**702 Magesi**

		Budget	Crédit suppl.
7020.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 845'000.-	fr. 71'700.-

Il s'agit de deux véhicules budgétés aux autorisations d'achats 2008, soit :

- un fourgon Ford Diesel avec FAP commandé en mai 2008 dont la livraison a été effectuée fin février 2009
- un VW Caddy gaz commandé en décembre 2008 dont la livraison a été effectuée début mars 2009.

Les factures des fournisseurs nous parviendront en mars 2009, pour paiement.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS****2101 Service des sports**

		Crédit voté	Crédit compl.
2101.501.3456	Zone sportive de Vidy – Création d'un "bowl" (préavis n° 2005/55)	fr. 880'000.-	fr. 28'400.-

En 2006, peu de temps après la mise en service du "bowl" de Vidy, des problèmes de surface sont apparus. En effet, en de nombreux endroits, la couche de roulement (chape de béton) s'est avérée ne pas (ou ne plus) être solidaire de la structure de base. Après discussion entre les parties concernées (ville de Lausanne, bureau d'ingénieurs et entreprise de construction), mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs et à un laboratoire d'essais de déterminer les causes exactes de ces problèmes et les responsabilités engagées. Ces décisions ont été prises dans le cadre d'une procédure extrajudiciaire de règlement à l'amiable. En effet, cette façon de procéder est apparue, pour toutes les parties, la plus rapide et la plus économique pour résoudre les problèmes rencontrés.

Les expertises ont démontré une erreur dans l'exécution des travaux et la nécessité de refaire les zones concernées. D'abord estimées à 120 m², les surfaces à remettre en état se sont finalement élevées à 390 m². La couverture des coûts de réfection a fait l'objet d'une convention entre les parties, la part à la charge de la ville de Lausanne étant fixée, au maximum, à dix pour cent du montant global, ce qui correspond à la quote-part minimale des frais de reconstruction que tout maître d'ouvrage doit supporter, même si sa responsabilité n'est pas engagée, à l'issue d'un procès pour malfaçon. Au demeurant, devant l'urgence de remettre en état le "bowl", afin d'en permettre rapidement l'usage normal, ainsi que face à l'inconnue de la part des coûts de réfection incombant à la Ville et donc, de l'existence ou non d'un dépassement, les travaux ont été ordonnés sans procéder à la demande préalable d'octroi d'un crédit complémentaire. Dits travaux ont été exécutés avec un maximum de précautions en mai 2008 et semblent, à ce jour, être un succès. Finalement, les dépenses totales pour la réalisation du "bowl" de Vidy, comprenant la part communale des coûts de remise en état, se sont élevées à 908'307 francs, soit un dépassement de 28'307 francs du crédit alloué, représentant 3.26 % dudit crédit.

En conséquence, l'octroi d'un crédit complémentaire de 28'400 francs s'avère nécessaire pour pouvoir mettre un terme à cette opération.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

500 Secrétariat général

		Crédit voté	Crédit compl.
5002.582.589	Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier – Demande d'un crédit d'étude (préavis n° 2008/19)	fr. 600'000.-	fr. 90'000

Dépassement du crédit d'investissement concernant la Maison de quartier de Saint-Luc

En date du 1^{er} juillet 2008, le Conseil communal de Lausanne a décidé d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 600'000.- destiné à couvrir les frais d'étude pour la réaffectation du temple Saint-Luc en Maison de quartier de la Pontaise.

A cette date, le compte d'attente de fr. 350'000.-, ouvert le 5 septembre 2006 avait été utilisé à hauteur de fr. 118'757.- et présentait donc un solde de fr. 231'242.-.

La commission du conseil communal, qui a examiné le préavis, a demandé si par conséquent «*il y a addition du compte d'attente et du crédit d'étude*». La réponse qui a été reproduite dans le rapport de la commission, à savoir : «*Le compte d'attente ne sera dépensé qu'à hauteur de fr. 118'757.-. C'est à dire que l'ensemble de l'étude représentera une dépense de fr. 118'757.- (solde du compte d'attente) plus fr. 600'000.- (crédit d'étude demandé) soit fr. 718'757.-*», clarifie la portée de la conclusion numéro 2.

La mauvaise rédaction de la conclusion du préavis implique que la dépense du compte d'attente (fr. 118'757.-) soit balancée dans le crédit d'investissement de fr. 600'000.- ce qui ne permet plus de terminer l'étude telle que présentée comme le montre le tableau ci-dessous.

Crédit d'études mentionné dans le préavis		Objet de la note :	
Honoraires d'architectes	357'000.-	Honoraires d'architectes	357'000.-
Honoraires ing. Civil	72'000.-	Honoraires ing. Civil	72'000.-
Honoraires ing. Spéc.	110'000.-	Honoraires ing. Spéc.	110'000.-
Frais et taxes divers	30'000.-	Frais et taxes divers	30'000.-
Divers et imprévus	31'000.-	Divers et imprévus	31'000.-
Total TTC	600'000.-	Total TTC	600'000.-
Disponible compte d'attente	-231'243.-	Coût du concours d'arch.	118'757.-
Nouvel investissement	368'757.-	Total	718'757.-
		Disponible compte d'attente	-231'243.-
		Nouvel investissement	487'514.-

Grâce à des économies réalisées avec les mandataires l'excédent de dépenses pourra être limité à fr. 90'000.- en totalité au lieu de fr. 118'757.-.

7. SERVICES INDUSTRIELS

700 Développement stratégique

Crédit voté

Préavis n° 2006/64	Création de places d'apprentissage au sein de l'administration communale - Réponse au postulat de M. Grégoire Junod. (Le montant total demandé par le rapport-préavis et voté par le CC est de fr. 3'660'000.-. La demande de crédit complémentaire ne concerne que l'investissement attribué à la réaffectation des locaux)	fr. 475'000.-	fr. 100'000.-
-----------------------	--	---------------	----------------------

L'aménagement en bureau des ateliers des polymécaniciens à Genève 34 implique des travaux plus importants que prévu du fait de la suppression d'un mur, de l'installation des connexions et d'un serveur informatiques pour tout le bâtiment et de la création d'un faux plancher. Ces locaux seront occupés par les collaborateurs de la division informatique.

Ces travaux seront réalisés en coordination avec les autres travaux prévus dans les bâtiments des SIL dans le cadre de la réallocation des locaux suite à la création du Service commercial (SILCom).

En outre, les travaux d'aménagement du nouveau centre de formation à Malley ont impliqué des dépassements, dont fr. 150'000.- sont dus à des demandes de l'ECA (escalier de secours et couloir d'évacuation supplémentaires, ainsi que plusieurs éléments coupe-feu supplémentaires : portes EI30, parois EI60 et vitrages E30) qui avait été consulté avant la mise à l'enquête et n'avait pourtant pas formulé de remarques, et de l'ordre de fr. 50'000.- sur différents autres postes. Pour permettre l'agrandissement prévu de la cafétéria qui est planifié pour l'été 2010, fr. 200'000.- supplémentaires sont donc nécessaires.

Dans cette perspective, il est proposé de réattribuer des montants prévus dans le même rapport-préavis pour l'aménagement de Genève 38. En effet, la location par le Service multimédia des locaux de la place de l'Europe rend inutile une partie de l'aménagement de ce bâtiment, qui se monte à fr. 210'000.-.

701 MAGESI

Crédit voté

Crédit compl.

Préavis n° 2006/10	Programme d'entretien, de remise en état et de sécurisation des immeubles administratifs, techniques et locatifs des Services industriels	fr. 2'500'000.-	fr. 50'000.-
-----------------------	---	-----------------	---------------------

Le regroupement des collaborateurs du Service commercial (SILCom) dans les bâtiments de Chauderon 25 (entier), Chauderon 23 (rez) et de Genève 34 (2^e étage, une fois réaménagé) nécessite toute une série de déménagements et rocares pour que les collaborateurs des autres services puissent également être regroupés de manière cohérente.

Ces déménagements nécessitent des travaux d'entretien courant (rafraîchissement des sols et des murs), l'aménagement de certains bureaux en fonction de leur nouvelle occupation et une réfection de sanitaires et la réfection de sanitaire, pour les bâtiments de Chauderon 23, 25 et 27.

Ces travaux sont prévus en coordination avec les autres travaux à réaliser dans les bâtiments des SIL dans le cadre de la réallocation des locaux suite à la création de SILCom.

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis n° 2007/46	Implémentation du module SAP Energy Data Management aux Services industriels - Réaménagement de locaux - Crédit complémentaire pour la mise en oeuvre de la deuxième étape du projet SAP. (Le montant total demandé par le préavis et voté par le Conseil communal est de fr. 1'800'000.-. La demande de crédit complémentaire ne concerne que l'investissement nécessaire pour transformer les ateliers des compteurs d'électricité en bureau).	fr. 300'000.-	fr. 50'000.-

Le préavis 2007/49 est essentiellement consacré à l'implémentation du module SAP Energy Data Management (EDM). Il comprenait toutefois un montant de fr. 300'000.- pour transformer en bureau une partie des ateliers des compteurs au deuxième étage du bâtiment de Genève 34, devenus inutiles du fait de la disparition progressive des compteurs mécaniques.

Le déménagement à Pierre-de-Plan des collaborateurs du Service du gaz et du chauffage à distance installés dans les locaux des Arches a permis de revoir l'allocation des locaux et des ateliers et de supprimer les dernières surfaces de ce type au deuxième étage du bâtiment de Genève 34 encore attribuées à la révision des compteurs.

La transformation de ces surfaces en bureau nécessite un crédit complémentaire de fr. 50'000.-. Ces surfaces seront occupées par des collaborateurs du Service commercial (SILCom).

Ces travaux sont prévus dans le cadre des déménagements liés à la création de SILCom en coordination avec les autres travaux à réaliser dans les bâtiments.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2009/28 de la Municipalité, du 27 mai 2009;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Dont en recettes</i> fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>17'516'300.-</u>	<u>2'714'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 35 du préavis)</i>	<u>798'400.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 40 du préavis)</i>	<u>318'400.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2009

Déficit prévu au budget de 2009		10'148'300.-
Nouveaux crédits votés	1'030'900.-	
Moins recettes	<u>- 239'500.-</u>	791'400.-
Nouveaux crédits demandés		190'679'200.-
Présent crédit	17'516'300.-	
Moins recettes	<u>-2'714'100.-</u>	<u>14'802'200.-</u>
Déficit total présumé		<u>216'421'100.-</u>